

Strasbourg, le 21 septembre 2023

Santé | Enquête Ifop x Crédit Mutuel Alliance Fédérale¹

Un Français sur quatre a déjà renoncé à des soins et/ou à des équipements médicaux pour des raisons financières. L'avance des frais de santé affecte en particulier les jeunes. Pour y répondre, le Crédit Mutuel déploie, depuis près de vingt ans, une solution unique de tiers payant intégral qui la supprime : la carte Avance Santé.

Les pressions inflationnistes sur le pouvoir d'achat accentuent la fracture sanitaire, c'est ce que révèle l'enquête menée par l'Ifop pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une situation qui risque de se détériorer encore davantage avec la hausse annoncée des franchises médicales dans le prochain PLFSS. En effet, au-delà des difficultés pour obtenir un rendez-vous, l'étude met en avant la dimension budgétaire du renoncement aux soins.

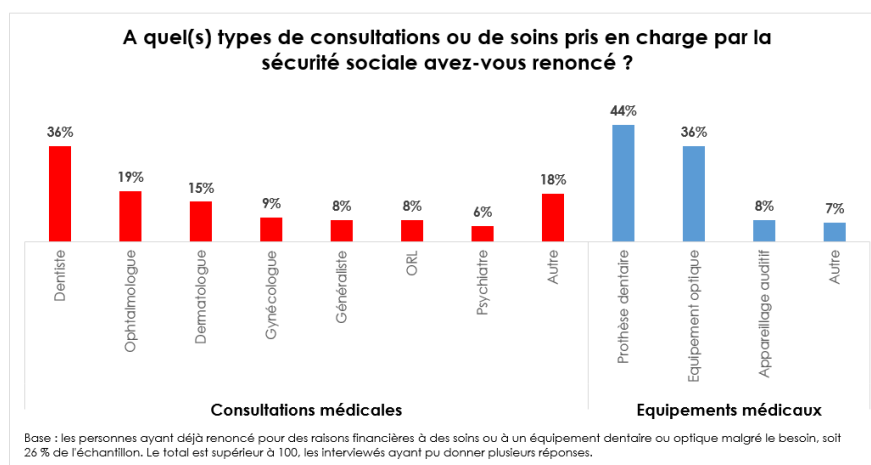
Pour 89 % des Français, se soigner devient de plus en plus cher. Si une majorité des sondés estime que l'augmentation des tarifs des consultations médicales est normale, ils souhaitent qu'elle soit intégralement prise en charge par la Sécurité sociale. En effet, plus d'un Français sur quatre (26 %) déclare avoir renoncé à des soins ou à un équipement dentaire ou optique pour des raisons financières.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant qu'entreprise à mission, a pour objectif de favoriser l'accès aux soins pour tous en déployant sa solution de tiers payant intégral au plus grand nombre, avec un objectif de couverture renforcée de 300 000 nouveaux assurés d'ici 2027. La carte Avance Santé est également disponible depuis cette rentrée sur Crédit Mutuel Pay, CIC Pay et Apple Pay.

La réforme du 100 % santé doit être accélérée et approfondie

La réforme du 100 % santé a créé des paniers de soins de qualité sans reste à charge pour l'optique et certaines prothèses auditives ou dentaires afin de réduire le renoncement au soin.

Notre enquête rappelle que le reste à charge demeure malgré tout un puissant facteur de renoncement financier aux soins (84 % des sondés concernés). Dans le détail, les consultations (dentiste, ophtalmologue, dermatologue, gynécologue, généraliste, etc.) et les actes médicaux (prothèse dentaire, équipement optique, appareillage auditif, etc.) les plus courants sont concernés.



Les résultats de cette enquête mettent en évidence deux défis à relever pour enrayer le renoncement aux soins.

Le premier consiste à accélérer le déploiement du 100 % santé qui semble encore trop méconnu du grand public. En effet, de nombreux assurés renoncent à des soins dont certains sont pourtant

intégralement remboursés par la Sécurité sociale et leur complémentaire santé (respectivement 44 % et 36 % de renoncement de soins pour des prothèses dentaires et des équipements optiques, par exemple).

Le deuxième porte sur la nécessaire extension du 100 % santé. En effet, le renoncement aux soins concerne bien d'autres prestations. À titre d'illustration, au sommet de ce classement, la présence des consultations chez le dentiste (36 % de renoncement de soins) rappelle que le reste à charge est encore élevé pour certains soins dentaires.

Un bond attendu par les assurés pour une véritable carte de tiers payant intégral

Enfin, et ce n'est pas le moins important, notre enquête met en lumière l'obligation d'avancer le prix de la consultation. Parmi les Français ayant déjà renoncé à des soins pour des raisons financières, ce frein concerne 78 % des sondés, et même près de neuf sondés de moins de 35 ans sur dix (89 %). En effet, 72 % des Français doivent généralement avancer les frais de consultation chez le médecin.

Dans ce domaine, un bond en avant est attendu pour avoir accès à une véritable carte de tiers payant intégral. **S'ils en étaient équipés, sept Français sur dix (69 %) - et même 86 % des personnes ayant déjà renoncé à des soins - témoignent qu'ils seraient davantage susceptibles d'aller consulter un médecin lorsqu'ils en ont besoin.**

La carte de tiers payant intégral, contrairement à son ancêtre au format papier, devrait également viser les prestations qui ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale, comme les médecines douces, mais par certaines complémentaires santé. C'est le souhait de huit Français sur dix (79 %) qui bénéficieraient alors d'une prise en charge bien plus efficace.

Le Crédit Mutuel déploie la carte Avance Santé sur Crédit Mutuel Pay et CIC Pay (smartphone Android) et sur Apple Pay (iPhone)

Parce que la santé ne doit pas déséquilibrer le budget des assurés, les Assurances du Crédit Mutuel renforcent la dématérialisation de la carte Avance Santé, dorénavant disponible sur Crédit Mutuel Pay, CIC Pay et Apple Pay.

Chez tous les professionnels de santé équipés d'un terminal de paiement, elle permet de régler ses frais sans être débité immédiatement. Le prélèvement sur le compte de l'assuré n'intervient qu'après les remboursements de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé.

Pour être encore plus pratique, sa version dématérialisée, inaugurée en cette rentrée, est disponible sur les smartphones iPhone et Android pour l'avoir toujours en main, dans son portefeuille ou sur téléphone.

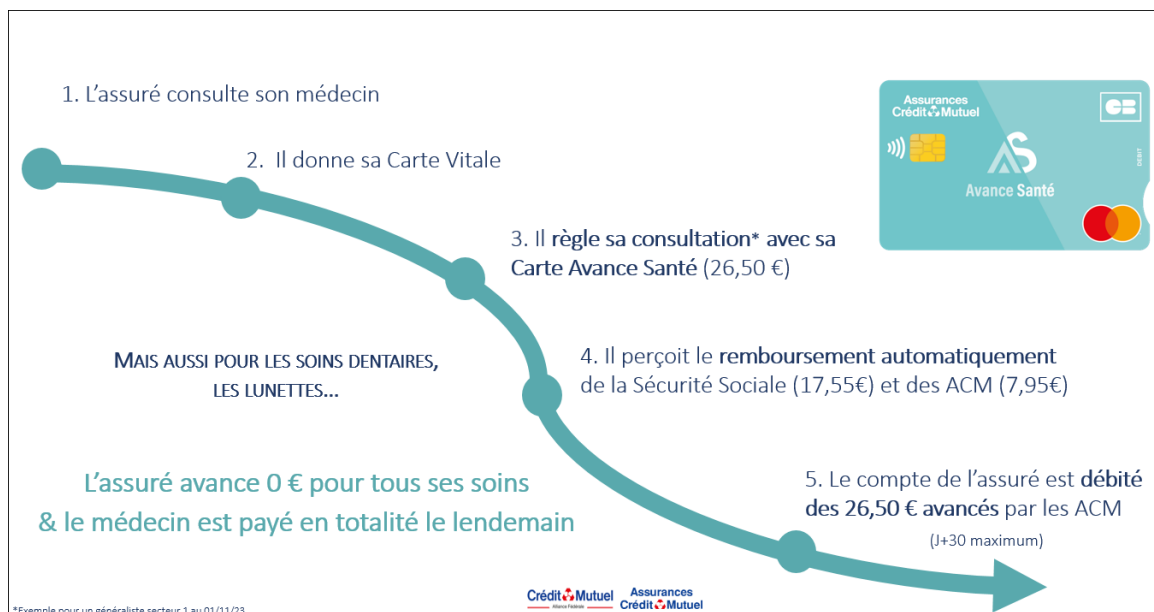
Bénéficiant déjà à plus d'un million d'assurés en santé pour près d'un demi-milliard d'euros d'avance de frais chaque année, les Assurances du Crédit Mutuel se donnent pour objectif de couvrir 300 000 assurés supplémentaires d'ici à 2027 (soit une hausse de 33 %) pour lever l'obstacle de l'avance des frais de santé.

*« Au Crédit Mutuel, la santé de nos sociétaires-assurés a toujours été au centre de nos préoccupations. En 2021, nous avons par exemple décidé de supprimer le questionnaire de santé pour nos clients fidèles dans le cadre de l'achat de leur résidence principale, un dispositif unique qui a été repris dans la loi. Autre dysfonctionnement injuste que nous avons souhaité régler : lever le frein de l'avance des frais de santé pour de nombreux ménages et particulièrement pour les jeunes générations. Un dispositif unique au service de la santé de tous, et donc du bien commun », déclare **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du Conseil de surveillance du groupe des Assurances du Crédit Mutuel.*

« Reflet de nos valeurs mutualistes, nous défendons une vision juste et équitable de l'assurance, convaincus que la protection contre les risques ne peut être que collective et solidaire. Engagés pour faciliter l'accès aux soins, la carte Avance Santé est la preuve concrète, depuis près de vingt ans, de cette vision qui nous anime depuis toujours. » ajoute **Pierre Reichert**, président du directoire du groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

¹ Sondage IFOP X Crédit Mutuel Alliance Fédérale mené par questionnaire auto-administré en ligne du 22 au 24 août 2023 auprès de 1 000 Français représentatifs de la population Française selon la méthode des quotas. L'intégralité de l'enquête est disponible sur demande.

Mode d'emploi de la carte Avance Santé, la solution de tiers payant intégral des Assurances du Crédit Mutuel :



Contacts presse - Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Aziz Ridouan – 06 01 10 31 69 – aziz.ridouan@creditmutuel.fr

Direction de la communication corporate – 03 88 14 84 00 – com-alliancefederale@creditmutuel.fr

Contact presse – Assurances du Crédit Mutuel

Mathieu Gireme – 03 88 13 23 23 – mathieu.gireme@acm.fr

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel imaginent, conçoivent et orientent les offres et services qui contribuent au développement de l'activité assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, inventeur du concept de bancassurance.

Présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes comme de l'assurance vie, les Assurances du Crédit Mutuel proposent des solutions innovantes à plus de 13 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire des réseaux Crédit Mutuel participants et des réseaux CIC.

Plus d'informations sur acm.fr

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France, avec plus de 77 000 collaborateurs au service de plus de 30 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 500 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC.

Plus d'informations sur creditmutuelalliancefederale.fr